



LA LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 AVRIL 2024 A 19H30
établi conformément aux dispositions
de l'article L 2121.25 du Code Général
des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :

01 ⇒ Désignation d'un secrétaire de séance : **Désigne, à l'unanimité**, Mme. Deiss Murielle comme secrétaire de séance.

02 ⇒ Adoption du procès-verbal de la séance du 04 mars 2024 : **Avec 2 abstentions** (M. WOBEDO et Mme AMBROSIN-CHINI, groupe Hayange en harmonie) et **31 voix pour**, **Adopte**, le procès-verbal de la séance en date du 04 mars 2024.

03 ⇒ Affectation du résultat de l'exercice 2023 : **Affecte, avec 4 abstentions** (M. WOBEDO et Mme AMBROSIN CHINI, groupe Hayange en Harmonie et Mme ADAM et Mme MIKULA, groupe Changer d'ère), **et 29 pour**, le résultat de fonctionnement à hauteur de 105 000 € en réserves (comptes 1068), le solde (2 200 316, 07€) sera reporté sur le compte 002 en report à nouveau de fonctionnement.

04 ⇒ Fixation des Taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024 : **Approuve, avec 4 abstentions** (M. WOBEDO et Mme AMBROSIN CHINI, groupe Hayange en Harmonie et Mme ADAM et Mme MIKULA, groupe Changer d'ère), **et 29 pour**, les taux d'opposition au niveau suivant :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,96 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 86,17 %
- Taxe d'habitation : 16,42 %

05 ⇒ Attribution de la compensation 2024 de l'agglomération du Val de Fensch : le conseil municipal prend acte.

06 ⇒ Budget primitif 2024 : **Adopte, avec 4 contre** (M. WOBEDO et Mme AMBROSIN CHINI, groupe Hayange en Harmonie et Mme ADAM et Mme MIKULA, groupe Changer d'ère), **1 abstention** (M. CANOUIL Aurélien groupe Changer d'ère) et **28 pour**, le budget primitif 2024 ; dont 17 306 150,37 € en section de fonctionnement, 6 040 399, 22 € en section d'investissement, soit un total de 23 346 549, 59 €.

07 ⇒ Abrogation de la délibération n°20230530d4 : **Abroge, avec 5 abstentions** (M. WOBEDO et Mme AMBROSIN CHINI, groupe Hayange en Harmonie et Mme ADAM, Mme MIKULA et M.CANOUIL, groupe Changer d'ère) **et 28 pour**, la délibération n°20230530d4 en accord avec l'adjoint valablement élu.

08 ⇒ Délibération fixant le nombre d'adjoints : **Accepte, avec 4 abstentions** (M. WOBEDO et Mme AMBROSUN CHINI, groupe Hayange en Harmonie, Mme ADAM et Mme MIKULA, groupe

Changer d'ère) **et 29 pour**, que le 9^{ème} adjoint perçoive la même indemnité que les autres adjoints à partir du second adjoint soit 18,10 % de l'indice brut 1027.

09 ⇒ Election d'un nouvel adjoint au Maire : Elu, **avec 29 pour, 2 votes blancs et 2 votes nuls** M. Loïc FRANCOIS 9^{ème} adjoints au Maire.

10 ⇒ Carte scolaire 2024 : le conseil municipal prend acte.

11 ⇒ Achats d'énergies électricité et gaz naturel pour les différents points de livraison de la Ville de Hayange : **Autorise, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à lancer la procédure correspondante et à inscrire les crédits au budget.

12 ⇒ Désaffectation et vente du presbytère protestant de Hayange : **Accepte, avec 2 absentions** (M. WOBEDO et Mme AMBROSIN-CHINI, groupe Hayange en harmonie), **et 31 pour**, la désaffectation et la vente du presbytère et de ses espaces verts ainsi que sur l'affectation des fonds issus des ventes.

13 ⇒ Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Hayange : **Accepte, à l'unanimité**, les modalités de concertation préalable à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de HAYANGE telles que mentionnées dans la présente délibération.

14 ⇒ Désaffectation et déclassement d'un terrain communal : **Accepte, à l'unanimité**, la désaffectation et déclassement d'un terrain communal.

15 ⇒ Cession de la boulangerie de St Nicolas en Forêt : **Accepte, à l'unanimité**, la cession du bien à Monsieur Marc Alexandre KLOCK et **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

16 ⇒ Convention communale de coordination de nouvelle génération entre la Police Municipale de Hayange et la Police Nationale : **Autorise, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention.

17 ⇒ Rapport annuel sur l'obligation d'emploi des personnes en situation d'handicap : le conseil municipal prend acte.

18 ⇒ Subvention à la Philharmonie la Lorraine : **Accepte, à l'unanimité**, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 7 000 € à la Philharmonie la Lorraine afin de permettre à l'association d'assurer le bon fonctionnement de la manifestation.

19 ⇒ Subvention de fonctionnement 2024 à l'académie musicale Hayangeoise : **Accepte, à l'unanimité**, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 182 000 € à l'Académie Musicale.

20 ⇒ **Compte rendu des décisions prises du fait de la délégation donnée au Maire : Service technique.**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la totalité des attributions définies aux article L2122-21 à L2122-23 et L2122-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte à l'assemblée communale des décisions prises de conclure des marchés selon la procédure adaptée, à savoir :

- Décision en date du 11 mars 2024 de passer une modification n° 2 au marché n° 13/22 concernant la maintenance, l'entretien et la vérification des extincteurs et RIA avec la société ALTOFEU sise 2 rue Maurice Vautrin à 57590 DELME afin de

supprimer la prestation « inspection – contrôle trimestriel » en concertation avec ladite société.

21 ⇒ Compte rendu des décisions prises du fait de la délégation donnée au Maire : Service Finance

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2020 donnant délégation au Maire les attributions définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte à l'assemblée communale des décisions prises dans le cadre de cette délégation, à savoir :

Décision n°2024-11 portant paiement frais honoraires d'avocat Me Paul YON pour un montant de 1 080,00€. (Affaire Cne HAYANGE/HENRY INVEST ET AUTRES – Remboursement de l'avocat postulant)

Décision n°2024-12 portant acceptation d'indemnité de sinistre (Choc de véhicule terrestre à moteur – 101 Rue Maréchal Foch) pour un montant de 2 621,16€

Décision n°2024-13 portant acceptation d'indemnité de sinistre (Choc de véhicule terrestre à moteur – Place de la Résistance et de la Déportation) pour un montant de 653,66€

Décision n°2024-14 portant acceptation d'indemnité de sinistre (Sinistre DAB) pour un montant de 342,02€

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21H30

Hayange, le 12 avril 2024

Le Maire,



